

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 10 MAI 2022 À 18H30

PROCES-VERBAL No 386

Présents	Mmes Christine HUTIN, Tracy MONNEY (présidente), Sahar NSEIR, Gabriella ROBERT, Gaëlle RÖTHLISBERGER COUILLAUD, Emilia SCHLIPF et Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, André GIRARDIN, Julien GUYOT, Kevin POLTE, Mathurin RAMU, Gautier RAUSIS, Stéphane TODESCO et Pierre VUISSOZ.
Assistent à la séance	Mme Anne ZOLLER, maire, Mme Laure BOVY, adjointe, Mme Émilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe, M. Roger WYSS, secrétaire et M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 11 avril 2022
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Question sur les procès-verbaux de commission
5. Rapports de conclusion
 - a) Commission Finances – comptes 2021
 - b) Commission Développement Durable – Modification du règlement de location et d'utilisation des locaux communaux pour ajout d'un article dédié à la durabilité
 - c) Commission Développement Durable – Manifestation autour de l'Allondon
6. Proposition de l'Exécutif – délibérations
 - a) Approbation des comptes 2021 de la commune de Dardagny dans leur intégrité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021
 - b) Approbation des comptes 2021 de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées.
 - c) Approbation des comptes 2021 du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers de Russin et Dardagny
 - d) Approbation des comptes 2021 du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin
 - e) Délibération parcelle 612
7. Droit d'opposition des Conseils municipaux
8. Naturalisation (huis clos)
9. Questions orales ou écrites
10. Dossiers en cours – questions et remarques
11. Divers

La présidente ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal du 11 avril 2022

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2022 est approuvé par 14 voix pour et 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

La présidente signale qu'il y a eu beaucoup plus de réservations qu'escompté pour la manifestation des inaugurations communales du 15 mai 2022. C'est une joie pour la commune et la preuve que la population a envie et besoin de sortir et de se rassembler. Par contre, l'impact est que la commission Social – Accueil – Culture – Manifestation demande à tous les conseillers municipaux de se rendre à la salle polyvalente à 7h45 pour aider à la préparation du petit-déjeuner et des divers stands. De plus, il est demandé à chaque conseiller municipal d'apporter un pot de confiture.

La présidente annonce les prochaines dates de séances du Conseil municipal :

- Lundi 20 juin 2022 à 20h15
- Lundi 12 septembre 2022 à 20h15
- Mardi 11 octobre 2022 à 20h15
- Lundi 14 novembre 2022 à 18h30 (suivi d'un repas)
- Jeudi 15 décembre 2022 à 19h00 (suivi d'un repas)
- Mercredi 1^{er} février 2023 à 20h15
- Mardi 7 mars 2023 à 20h15
- Mercredi 5 avril 2023 à 20h15
- Jeudi 11 mai 2023 à 18h30 (suivi d'un repas)
- Jeudi 22 juin 2023 à 20h15

3. Communications et propositions de la Mairie

- **Mme Zoller** annonce que la saga du CHAD est terminée. Les travaux du hangar B ont été réceptionnés le 25 avril 2022. Le coût final est de Fr. 660'000.- TTC, soit Fr. 260'000.- de moins par rapport au budget initial. La facture de l'entreprise Dasta Charpentes a été inférieure de Fr. 45'000.- parce qu'il y a eu moins d'OSB 2 à changer. L'entreprise d'échafaudage Alu'lt a revu l'organisation des échafaudages, ce qui a permis également d'avoir un coût inférieur de Fr. 80'000.-. Les Fr. 70'000.- pour divers et imprévus n'ont pas été utilisés. Enfin, les coûts pour l'entreprise Solstis ont été inférieurs de Fr. 56'000.-.

Mme Zoller profite de l'occasion pour remercier toutes les entreprises qui ont œuvré sur ce chantier pour le travail effectué dans le respect des budgets et du planning. Il revient maintenant à la commission des finances de faire des amortissements extraordinaires pour que ce dossier soit définitivement clos à la fin de la législature. Il reste à faire un nettoyage complet des panneaux solaires qui doit en principe être réalisé tous les deux à trois ans, mais qui n'avait pas été fait étant donné les problèmes existants. En effet, on ne voulait pas ajouter une couche d'ennuis en amenant de l'eau sur ces panneaux et prendre le risque d'augmenter les dégradations. Une fois les panneaux nettoyés, ils pourront à nouveau avoir un rendement maximum.

- La demande d'audition a été déposée pour les travaux du cimetière. La fin du délai référendaire sera le 7 juin 2022. Une petite modification a déjà dû être apportée suite à une demande de l'État par rapport au cabanon d'entretien.
- Les séances de travail sur l'auberge ont repris lundi. Ils attendent la fin du délai référendaire, mais les architectes continuent à travailler sur la modélisation des espaces pour intégrer les programmes prévus dans ce bâtiment. Cela va permettre de s'exprimer au niveau de la partie métier pour pouvoir définir assez précisément les espaces nécessaires, notamment pour la cuisine et le stockage.
- En collaboration avec Russin, Dardagny est en phase de recrutement d'un technicien communal (40 % pour Russin et 60 % pour Dardagny). Les premiers entretiens de sélection des candidats auront lieu le 18 mai 2022.
- Le conseiller fédéral Guy Parmelin est venu dans la commune vendredi matin pour une visite strictement privée et une séance de travail avec les membres de son cabinet restreint. La commune les a accueillis à la salle des Chevaliers pour un déjeuner avant de les laisser vaquer à leurs occupations. Une photo a d'ailleurs pu être faite pour l'album de la mairie. Quant aux classes, elles n'avaient pas été averties. On ne voulait en effet pas qu'il y ait des cordons et des flonflons, mais les enfants ont pu constater la simplicité d'accès d'un conseiller fédéral. Ils ont également pu faire une photo avec lui.
- **Mme Zoller** prie les conseillers municipaux de l'excuser. L'étape du Tour du canton a habituellement lieu le mercredi, mais, vu que cela tombait la veille de l'Ascension, elle a été

déplacée au mardi 24 mai 2022. Cela nécessite ainsi de modifier la date de certaines séances de commission. De plus, plutôt que de demander des t-shirts aux organisateurs, Mme Zoller propose de demander à pouvoir utiliser les polos jaunes de la commune.

- **Mme Bovy** signale que, devant la pléthore d'informations d'Eco21, l'exécutif a décidé de s'adjoindre les services de l'agence APEC qui travaille conjointement avec les SIG et les communes pour l'accompagnement dans les démarches nécessaires et utiles à la transition énergétique. Le contact s'est bien passé avec ces personnes dont les propositions sont intéressantes. Un premier rendez-vous est prévu cette semaine avec cette association et les SIG. Pour que la collaboration puisse se mettre sur pied, les SIG vont transmettre à l'APEC le plan d'actions de la commune. Ensuite, des priorités vont être définies avec cette association pour essayer d'y voir clair.
- Concernant « Dardagny commune bio », un entretien différencié des prairies et des prés a été mis en place. Le message est bien passé avec la voirie. La première étape est cette tonte différenciée avec des prairies fleuries. Ensuite, il y aura le « mulching » (on tond, mais on laisse l'herbe sur place) mais pour cela il faut une installation sur les machines de la commune qui arrivera bientôt.
- **Mme Hutin Zumbach** fait savoir qu'il a été décidé avec le président de la commission Entretien - Sports que les membres de cette commission iraient s'occuper de servir le ravitaillement au sommet des Communailles pendant le Tour du canton.
- La soirée citoyenne est agendée pour le lundi 10 octobre 2022 à partir de 20h00. Les conseillers municipaux intéressés à participer peuvent s'annoncer à la Mairie. L'idée est de quitter Dardagny aux environs de 17h30 pour retrouver les jeunes et aller manger un repas avec eux avant la cérémonie.
- Le revêtement des courts de tennis a été posé. Il y a eu la remise officielle avec les entreprises pour que le club puisse les utiliser. Par contre, il manque encore l'éclairage qui est prévu pour la pétanque et le tennis. La Mairie a toutefois eu la confirmation que ces travaux auraient lieu durant la semaine du 23 mai 2022. **Mme Hutin Zumbach** doit dire qu'il a été très agréable de travailler avec l'entreprise Jacquet. On a pu avoir l'impression que les travaux ont duré, mais c'était prévu de cette manière. En effet, quand il faisait trop froid, ils ne pouvaient pas forcément mettre le revêtement à cause de la colle.
- Les stores de la salle polyvalente seront changés les 18 et 19 mai 2022.
- Au niveau des promotions, après deux années de manifestations très restreintes, la commune va relancer cette cérémonie sous une forme différente. Si la météo et les jeux réservés le permettent, l'idée serait de faire la cérémonie à la salle polyvalente, ce qui permet d'accueillir tout le monde pour la partie officielle, et de se diriger ensuite en cortège au Château aux alentours duquel aurait lieu la fête. **Mme Hutin Zumbach** demande aux conseillers municipaux de confirmer s'ils seront présents lors de cette journée ainsi que pour le rangement qui a lieu le lendemain à 10h00.

4. Question sur les procès-verbaux de commission

- **Mme Vanoncini** relève que le procès-verbal de la commission Petite enfance – Scolaire - Jeunesse mentionnait le site internet de la commune par rapport aux activités du Lok'al. Elle propose de communiquer ces informations aussi sur la page Facebook, même si ce n'est pas forcément le public cible puisque les jeunes sont plus souvent sur Instagram et TikTok.

M. Rausis est d'accord qu'il faut communiquer par les différents canaux possibles. D'ailleurs, il faudrait aussi impliquer la nouvelle animatrice.

- **Mme Hutin** aimerait savoir, par rapport au procès-verbal de la commission Aménagement - Urbanisme du 24 mars 2022, sous quelle forme est prévue la consultation de la population sur le projet d'école à La Plaine.

M. Polte indique que la commission ne le sait pas encore. C'est précisément pour éclaircir ce point qu'elle va recevoir des architectes urbanistes lors de sa prochaine séance.

- **Mme Zoller** note que Mme Vanoncini propose d'attendre les retours de Satigny concernant les bornes pour véhicules électriques dans le procès-verbal de la commission Développement durable. Elle demande si une étude a été faite avec Satigny.

Mme Vanoncini explique que, initialement, c'est essentiellement auprès de Russin qu'ils se sont renseignés, mais le but est de se renseigner aussi auprès de Satigny vu que cette commune a des installations depuis plus longtemps.

5. Rapports de conclusion

a) Commission Finances – comptes 2021

M. Guyot signale que, le 27 avril 2022, la commission des finances s'est réunie pour préavisier les comptes de la commune et des différents groupements communaux pour l'exercice 2021.

Au niveau des comptes communaux, la commune a réalisé un boni de Fr. 1'619'909,32 qui s'explique par trois principales provenances : les revenus fiscaux ont été en hausse par rapport à ce qui était projeté par l'administration fiscale cantonale (+Fr. 319'000.- pour les personnes physiques, +Fr. 268'000.- pour les personnes morales et +Fr. 144'000.- pour la péréquation financière par rapport aux projections établies au moment du budget) ; il y a eu une économie sur certaines dépenses prévues au budget ; il y a eu une économie de certaines dépenses prévues notamment sur le patrimoine financier de la commune. Il faut savoir que le Conseil municipal va également voter sur les crédits budgétaires supplémentaires qui sont les dépassements budgétaires se trouvant dans l'annexe 17 des comptes. Il s'agit de certaines dépenses qui ont dépassé le montant inscrit au budget 2021.

La commission a aussi procédé à un pointage des factures pour vérifier que les comptes étaient bien en lien avec les résultats se trouvant dans les comptes. La commission des finances a ainsi pu constater et certifier de la bonne tenue des comptes et de leur gestion. Elle remercie Mme le maire, M. Wyss et M. Palfi pour le travail qu'ils ont fourni. Il faut également savoir qu'un audit et une révision des comptes ont été effectués par des organes de révision qui certifient également la bonne tenue des comptes.

À l'unanimité, la commission des finances a préavisé favorablement les comptes 2021 de la commune de Dardagny ainsi que les comptes des différents groupements communaux et de la fondation intercommunale. Dès lors, elle recommande au Conseil municipal de les approuver.

Mme Robert a constaté que ce qui est inscrit dans la désignation des comptes ne correspond parfois pas aux remarques. Ainsi, au compte 9630.0, pour « Entretien pelouses HLM La Plaine », il est écrit « Imm. locatif DY – entretien appartements » dans les remarques.

M. Guyot explique que c'est une erreur dans le libellé qui sera corrigée pour les prochains comptes. Il s'agit bien de l'entretien des appartements pour le patrimoine financier de Dardagny.

Mme Robert note une différence assez grande entre les contrats d'entretien pour les différents immeubles communaux. Elle aimerait savoir si c'est normal.

M. Guyot explique que l'entretien des immeubles de La Plaine est effectué en intégralité par une entreprise privée. Par contre, au niveau des immeubles communaux de la Planta, une partie

de l'entretien est faite par les cantonniers. Par ailleurs, il y a également l'entretien des machines à laver et d'autres frais attenants pour les immeubles de la Plaine.

Mme Robert demande s'il serait envisageable que les cantonniers s'occupent aussi des immeubles de La Plaine.

Mme Zoller pense que les cantonniers ont déjà pas mal de travail notamment avec « Dardagny commune bio » et l'entretien différencié. Pour le moment, il faut les laisser s'investir dans ces aspects. Ensuite, il faudra voir en fonction du besoin en personnel que cela nécessitera.

Mme Hutin Zumbach ajoute qu'avec ces demandes de travailler de manière très différenciée et dans le sens d'être une commune bio, cela veut notamment dire ne plus utiliser de désherbant et d'avoir globalement une approche différente avec plus de travail et éventuellement plus de main-d'œuvre nécessaire.

Mme Zoller ajoute qu'en lisant le livre « Dardagny, hier aujourd'hui et demain » on constate que Dardagny avait 3 cantonniers en 1991.

Le rapport de conclusion de la commission des finances et de la taxe professionnelle du 27 avril 2022 concernant les comptes communaux – exercice 2021 est adopté à l'unanimité par 14 voix pour.

b) Commission Développement Durable – Modification du règlement de location et d'utilisation des locaux communaux pour ajout d'un article dédié à la durabilité

Mme Vanoncini indique qu'il s'agit du point qui avait été reporté lors de la dernière séance du Conseil municipal. Initialement, la commission avait proposé ces aspects dans une charte dédiée qu'elle a ensuite préféré intégrer au règlement de location existant pour éviter de multiplier les documents. Il s'agit ainsi de sensibiliser les organisateurs de manifestations dans la commune sur des aspects liés à leurs manifestations. **Mme Vanoncini** précise que les seules nouveautés sont des modifications apportées à l'article 5 et l'ajout de l'article 21. Pour le reste, le contenu du règlement demeure identique. L'idée est de faire de la sensibilisation pour essayer d'inculquer des réflexes qui ne sont pas très compliqués à mettre en œuvre tout en ayant la possibilité d'avoir recours à des solutions alternatives si nécessaire.

Mme Bovy remercie la commission pour son travail. Il lui apparaît toutefois qu'une relecture serait nécessaire pour harmoniser et préciser certains points. Par exemple, il faut ajouter que ce règlement revu vient annuler et remplacer le précédent. **Mme Bovy** propose de relire le règlement avec la présidente de la commission.

La présidente demande s'il y a, à ce stade, des questions ou objections par rapport aux propositions de la commission. Elle prend note que ce n'est pas le cas.

Mme Zoller pense qu'il faudrait par exemple modifier le phrasé de l'article 5. Ce n'est pas une critique vis-à-vis du travail de la commission, mais certaines choses ne sont pas cohérentes. Dès lors que des modifications sont apportées au règlement, on peut profiter de l'occasion pour s'assurer de la formulation de l'ensemble du règlement.

Mme Vanoncini fait remarquer, par rapport à l'éventuel renvoi en commission, que la discussion ne se limite pas à des éléments relevant des compétences de la commission Développement durable.

Mme Zoller estime qu'une relecture du règlement par Mme Bovy et la présidente de la commission Développement durable permettra de s'accorder sur les éventuelles modifications à apporter au règlement.

La proposition de renvoyer en commission le rapport de conclusion de la commission Développement durable du 20 avril 2022 concernant la modification du règlement de location et d'utilisation des locaux communaux pour ajout d'un article dédié à la durabilité est approuvée par 12 voix pour et 2 abstentions.

c) Commission Développement Durable – Manifestation autour de l'Allondon

M. Guyot annonce que la commission Développement durable envisage une manifestation, le samedi 3 septembre 2022, autour de l'Allondon pour sensibiliser la population aux enjeux environnementaux et promouvoir le développement durable ainsi que la préservation de ce milieu naturel si particulier reconnu d'importance, communale, cantonale et fédérale. La manifestation se déroulera avec un atelier pratique en présence du service cantonal de la biodiversité, une conférence sur le vallon de l'Allondon et une verrée. La commission a voté à l'unanimité en faveur de cette proposition et recommande au Conseil municipal de faire de même.

Le rapport de la commission Développement durable du 20 avril 2022 concernant la manifestation autour de l'Allondon est approuvé à l'unanimité par 14 voix pour.

Mme Hutin Zumbach demande d'ores et déjà à être excusée parce qu'elle ne pourra pas être présente à cette manifestation.

6. Proposition de l'Exécutif – délibérations

a) Approbation des comptes 2021 de la commune de Dardagny dans leur intégrité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021

L'entrée en matière sur la délibération D2022-05 concernant l'approbation des comptes 2021 de la commune de Dardagny dans leur intégrité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021 est approuvée à l'unanimité par 14 voix pour.

Délibération

Vu que conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettres d) et f) LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;

vu que l'organe de révision BfB société fiduciaire recommande l'approbation des comptes 2021 dans son rapport du 27 avril 2022 qui a été transmis au Conseil municipal ;

vu le rapport de la commission des Finances du 27 avril 2022 ;

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d) et f), et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition de Mme le Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

A l'unanimité, soit par 14 voix pour

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2021 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2021 pour un montant de CHF 5'944'304.56 aux charges et de CHF 7'564'213.88 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'619'909.32.

Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 1'880'909.32 et résultat extraordinaire de - CHF 261'000.-.

3. D'approuver le compte des investissements 2021 pour un montant de CHF 3'340'204.99 aux dépenses et de CHF 200'000.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 3'140'204.99.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2021, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 64'342'779.19.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de CHF 431'058.87 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

b) Approbation des comptes 2021 de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées.

L'entrée en matière sur la délibération D2022-06 concernant l'approbation des comptes 2021 de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées est approuvée à l'unanimité par 14 voix pour.

Délibération

Vu l'art. 7, titre III des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées ;

vu le rapport de la Fiduciaire Wuarin & Chatton du 21 avril 2022 ;

vu l'approbation dudit rapport par le Conseil de Fondation de la Résidence Mandement le 27 avril 2022 ;

vu les explications données par Mme le Maire ;

vu le rapport de la commission des Finances du 27 avril 2022 ;

sur proposition de Mme le Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

D E C I D E

A l'unanimité, soit par 14 voix pour

D'approuver les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées « Résidence Mandement », pour l'exercice 2021

c) Approbation des comptes 2021 du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers de Russin et Dardagny

L'entrée en matière sur la délibération D2022-07 concernant l'approbation des comptes 2021 du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers de Russin et Dardagny est approuvé à l'unanimité par 14 voix pour.

Délibération

Vu l'art. 26, titre X des statuts du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres ;

vu le rapport de la Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA du 27 avril 2022 ;

vu le rapport de la commission des Finances du 27 avril 2022 ;

vu les explications données par Mme le Maire ;

sur proposition de Mme le Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

D E C I D E

A l'unanimité, soit par 14 voix pour

D'approuver les comptes du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres, pour l'exercice 2021

d) Approbation des comptes 2021 du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin

L'entrée en matière sur la délibération D2022-08 concernant l'approbation des comptes 2021 du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin est approuvé à l'unanimité par 14 voix pour.

Délibération

Vu l'art. 22, lettre d) et l'art. 23, alinéa 1) des statuts du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin ;

vu le rapport de BfB Société Fiduciaire Bourquin Frères & Béran SA du 27 avril 2022 ;

vu l'approbation dudit rapport par le groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin du 3 mai 2022 ;

vu le rapport de la commission des Finances du 27 avril 2022 ;

sur proposition de Mme le Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

D E C I D E

A l'unanimité, soit par 14 voix pour

D'approuver les comptes pour l'exercice 2021 du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin.

e) Délibération parcelle 612

Mme Monney rappelle que, s'agissant d'un vote à la majorité qualifiée, la présidente a le droit de voter concernant cette délibération.

L'entrée en matière sur la délibération D2022-09 concernant la parcelle 612 est approuvée à l'unanimité par 15 voix pour.

Mme Zoller signale que, s'agissant d'une situation d'urgence avec un délai de 30 jours, il fallait prendre des décisions rapides. Elle a ainsi lancé en parallèle une étude de faisabilité dont elle a transmis le résultat, ce matin, aux conseillers municipaux. Avec cette étude, il s'agit d'estimer le nombre de logements que l'on pourrait construire en cas d'achat de ce terrain. Ce document indique notamment l'état administratif du périmètre concerné. Il précise ainsi que le plan de site, qui est en cours de révision, fixe une densité maximale de 0,25 dans ce secteur. Toutefois, en zone 4B protégée, l'usage est plutôt d'avoir un indice d'occupation du sol de 0,8.

Il faut savoir qu'il est très important pour une commune de saisir les opportunités de terrain qui se présentent, d'autant que la commune ne possède que du terrain agricole à part la parcelle qui se trouve à La Plaine. Ce n'est vraiment pas tous les jours que l'on a une opportunité pour créer des logements communaux qui soient abordables pour la population.

D'après l'architecte mandaté, il y a une très bonne faisabilité sur cette parcelle. On peut y faire 50 à 55 pièces avec un indice d'utilisation du sol (IUS) de 0,8, 45 à 50 pièces avec un IUS de 0,7 et 50 à 60 pièces avec un IUS de 0,85. Cette vente serait évidemment conditionnée par l'indice d'occupation du sol. C'est, soit pour une nouvelle entrée en matière du plan de site, soit pour une entrée en matière du 4B protégé qui a cet indice d'occupation du sol de 0,8. On a précisé à Mme Zoller que le taux d'occupation du sol de 0,8 est totalement acceptable à l'endroit où se situe cette parcelle, mais que ça le serait beaucoup moins pour les services du patrimoine si cela se situait en plein centre du village. En tout cas, d'après les architectes, il y a une très bonne possibilité d'occupation du sol.

L'objectif serait aussi, en plus des appartements, de pouvoir envisager des parkings pour les logements, mais aussi de pouvoir faire un nouveau parking souterrain parce que la commune est en manque de places de stationnement. Cela serait donc l'opportunité de créer un certain nombre de places de parking. À l'époque, la commune avait pris contact avec les services du patrimoine pour savoir où il était possible de faire un parking pour sortir les voitures de la cour du château et ils avaient répondu que cela serait difficile vu que la commune ne possède que du terrain agricole. En d'autres termes, cela serait aujourd'hui une opportunité de ne pas faire qu'un parking, mais aussi de pouvoir ainsi libérer la voirie.

M. Bodenmann signale que la caisse de prévoyance de l'État de Genève a des finances intéressantes et développe des projets durables. Dès lors, si les fonds venaient à manquer à la commune pour la construction, une possibilité serait de discuter avec cet organisme.

Mme Zoller précise que, à ce stade, il s'agit de discuter sur l'entrée en matière concernant l'achat du terrain. Dans une deuxième phase, il faudra définir un programme et les modalités de financement. La commission des finances va mener des travaux pour trouver des modes de financement alternatifs et durables. Le moment venu, la commission pourra aussi aller discuter avec cette caisse de prévoyance.

Mme Robert comprend qu'il s'agirait de construire de petits immeubles.

Mme Zoller confirme que l'étude de faisabilité prévoit un petit immeuble. Il s'agit notamment de prendre en compte les questions de rentabilités et d'indice d'occupation du sol.

Mme Nseir demande si on connaît déjà le nombre d'arbres que cela nécessiterait d'abattre.

Mme Zoller estime que c'est trop tôt pour le dire. L'étude de faisabilité visait à répondre à la question de la commission des finances du nombre d'appartements qui pourraient être construits sur cette parcelle. Cela étant, la question fondamentale qui se pose maintenant est de savoir si la commune saisit ou non l'opportunité d'acquérir ce terrain. Ensuite, en cas de réponse positive, tout un travail devra être fait en fonction des possibilités et du programme choisi.

Mme Hutin aimerait des précisions sur la différence entre la zone 4B protégée et la zone protégée de développement.

Mme Zoller indique que tout le village de Dardagny est en zone 4B protégée jusqu'à la salle polyvalente qui est en zone de développement. Quant à La Plaine, on y trouve des zones 4B de développement.

M. Girardin note que l'architecte dit que le plan de site est obsolète et que le taux de 0,25 n'est plus d'actualité. Il aimerait toutefois savoir par qui et à quel moment le taux effectif sera décidé. Il se demande notamment ce qu'il pourrait se passer si quelqu'un fait recours contre le nouveau taux d'occupation du sol.

Mme Zoller pense que cela va créer un blocage, mais, d'après l'architecte, il est d'usage que, en zone 4B protégée, le taux d'occupation du sol soit de 0,8. Il est possible qu'un taux de 0,85 soit retoqué, mais, il n'y a normalement aucun problème à avoir un taux de 0,8 en zone 4B protégée. Effectivement, le plan de site qui date, sauf erreur, de 1981 est très obsolète. **Mme Zoller** note que, lors de précédents contacts avec les services du patrimoine, ceux-ci avaient dit que, pour les nouvelles constructions, ils intégreraient déjà le nouveau plan de site dans leurs réflexions.

Délibération

Vu le courrier de l'étude Gampert Demierre Moreno du 21 avril 2022 indiquant avoir reçu en date des 8 et 9 avril 2022 l'acte de promesse de vente et d'achat de la parcelle n° 612 de Dardagny par Mme Lina Wust en faveur de promoteurs ;

Vu que cette parcelle n° 612 de la commune de Dardagny, d'une surface de 1'745 m², est située en zone 4B protégée ;

Vu que la commune de Dardagny, ayant moins de 3'000 habitants, est au bénéfice d'un droit de préemption sur ladite parcelle ;

Vu le souhait de la commission urbanisme de construire des logements pour des jeunes dont le loyer correspondra aux besoins prépondérants de la population ;

Vu le rapport des finances du 27 avril 2022 préavisant favorablement à l'utilisation de ce droit de préemption ;

Vu le délai légal de 30 jours pour la commune de Dardagny de faire valoir son droit de préemption par une délibération ;

Vu les différents explicatifs donnés par Mme le Maire ;

Conformément à l'art. 30, al. 1 let. k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition de Mme le Maire ;

le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité qualifiée

A l'unanimité, soit par 15 voix pour

- 1) D'autoriser Mme le Maire à exercer le droit de préemption de la commune sur la parcelle n° 612 de la commune de Dardagny, sise à la route du Mandement 544, d'une surface de 1'745 m², propriété de Mme Lina Wust, pour un montant de Fr. 2'000'000,-
- 2) D'ouvrir à Mme le Maire un crédit de Fr. 2'100'000,- en vue de cette acquisition.
- 3) De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 directement à l'actif du bilan de la commune de Dardagny dans le patrimoine financier.
- 4) De charger Mme le Maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

Mme Zoller remercie les conseillers municipaux pour leur vision d'avenir et leur façon de penser vis-à-vis de ce projet.

7. Droit d'opposition des Conseils municipaux

La présidente rappelle que, si deux tiers des Conseils municipaux ou un tiers des Conseils municipaux représentant 50 % ou plus de la population genevoise n'approuvent pas une décision de l'ACG, ils peuvent la rejeter. Il faut également savoir que le financement de ces décisions est effectué par le fonds intercommunal (FI). Aujourd'hui, il s'agit de traiter la décision, prise par l'ACG lors de sa séance du 6 avril 2022, de l'octroi par le FI à la Ville de Genève d'une subvention de fonctionnement de 6,2 millions de francs au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans-abri en 2022.

Mme Zoller a participé à la séance de l'ACG où ce vote a eu lieu un peu dans l'urgence. Elle doit dire que ce vote est contestable et a été contesté par pas mal de communes. Il faut savoir que le vote au niveau de l'assemblée de l'ACG est en fonction du nombre d'habitants. Donc, des communes comme la Ville de Genève ont un poids très important. Il en ressort également qu'il y a eu pas mal de problèmes sur la forme.

Tout d'abord, quand on fait une demande au fonds intercommunal, il doit y avoir un dossier avec un budget détaillé, ce que le FI n'a pas eu parce qu'il n'a pas été saisi pour cet objet. Cela veut dire que le FI n'a pas pu définir sa position par rapport à cette demande de financement. Ensuite, dans la procédure, le comité de l'ACG doit préavisé ce qui a été préavisé au préalable par le FI. Donc, le comité n'a pas préavisé ce montant. Il faut savoir que le projet de cette décision a été soumis à l'assemblée générale de l'ACG du 6 avril, mais qu'il ne figurait pas à l'ordre du jour. Il se trouve que, selon les statuts de l'ACG, les communes doivent être informées au moins la veille d'une modification de l'ordre du jour. Par ailleurs, selon les statuts, les débats ne peuvent porter que sur des sujets figurant dans la convocation. Autrement dit, un vote a donc été demandé sur un sujet qui ne faisait pas partie de la convocation et qui n'avait pas été préavisé par le FI.

Sur le fond, le FI est de plus en plus sollicité pour financer des subventions de manière extraordinaire. Celui-ci a déjà contribué, en début d'année, à hauteur de 1 million de francs pour les sans-abris. Il a également servi pour un fonds extraordinaire pour Pro Senectute. Maintenant, ce sont 6 millions de francs qui sont demandés pour les sans-abris. Par contre, l'assemblée de l'ACG a refusé d'entrer en matière pour le GIAP, qui est bien un sujet intercommunal, pour un montant de 7,3 millions de francs sous prétexte qu'il fallait présenter un budget équilibré. Il faut aussi voir que ces sollicitations du FI ont comme impact de limiter drastiquement la marge de manœuvre pour les projets à venir. Par rapport aux 6,2 millions de francs votés pour les sans-abri au mois de mai, il a fallu reporter un projet prévu en 2022 pour

les travaux de la machinerie de la scène du Grand Théâtre, sinon le FI était déficitaire, ce qui serait assez particulier quand on demande aux communes de ne pas faire de budgets déficitaires.

Mme Zoller pense que, à force d'utiliser le FI pour des projets de la Ville de Genève, les 23 millions de francs votés chaque année ne vont pas suffire. Il va alors falloir augmenter le fonds et, à force de solliciter les communes pour l'alimenter, à un moment donné, cela sera au détriment du financement des prestations communales. En effet, les communes doivent aussi gérer leurs seniors et, de plus en plus, l'aspect social.

M. Guyot comprend les arguments de l'exécutif qui paraissent valides tant sur le fond que sur la forme. Il y a clairement eu des vices de procédure. Maintenant, on est quand même en train de parler de personnes qui sont dans le besoin. On voit qu'il y a quand même un fonds de 23 millions de francs qui est à disposition. Aujourd'hui, il se trouve que la majorité des sans-abris, voire la totalité d'entre eux, se trouvent sur le territoire de la Ville de Genève. M. Guyot l'entend tout à fait. Il y a aussi cet effet de débordement souvent invoqué dans différentes demandes du FI. C'est la raison pour laquelle **M. Guyot** trouve qu'on est sur des prestations incombant à l'ensemble des communes. Celle qui est le plus impactée est clairement la Ville de Genève, malgré tout. **M. Guyot** trouve, en tant qu'amateur de culture, qu'il est dommageable de reporter en 2023 les travaux au Grand Théâtre, mais on parle quand même d'humains qui n'ont pas de maison et qui n'ont à peu près rien.

Mme Zoller signale qu'on est seulement au mois de mai et le FI est déjà entièrement consommé. Il faudra donc attendre 2023 pour d'autres projets. Par ailleurs, cela fait de nombreuses années que la Ville de Genève ferme ses centres le 31 mars et les rouvre à l'automne. Il faut également savoir que des travaux étaient déjà en cours entre la Ville de Genève, l'ACG et la commission sociale pour mettre en place et définir le besoin et le financement. Malheureusement, la neige du 1^{er} avril a réveillé les esprits et a permis à certains de surfer sur ce sujet probablement en vue de futures élections. C'est ce qui a excité énormément de gens alors que cela fait des années que les travaux sont en cours.

M. Bodenmann est très sensible à ce qui a été dit. Il comprend les arguments, mais ce n'est pas un problème nouveau. Ce qui commence à lui poser problème comme citoyen, c'est que le canton ne fait pas le nécessaire pour résoudre ces problèmes en aval. Dans le cas présent, M. Bodenmann comprend les arguments de M. Guyot, mais il faut voir les choses un peu différemment. On prend des choses dans l'urgence sans trop réfléchir, mais, pour le COVID, on a su débloquer des fonds très rapidement. Comme ce sont des sans-abris, c'est moins valorisant pour les élections et autres et M. Bodenmann n'aime pas du tout le fond de ce débat. Pour lui, il n'y a pas d'urgence absolue pour cette période d'été. Il est normal que la ville attire les gens sans revenu puisque c'est là aussi où il y a le plus de personnes pouvant éventuellement répondre à une demande quand on tend la main. Maintenant, il faut revenir à un fonctionnement sain des institutions et arrêter de tout le temps fonctionner dans l'urgence en s'asseyant sur les règlements et procédures. Il ne croit pas qu'il y a une urgence absolue à ce niveau contrairement à ce que l'on veut faire croire aux gens. Il y a effectivement des gens dans le besoin absolu, mais il y en a aussi qui sont très organisés dans ce système de besoins. En tout cas, **M. Bodenmann** est sensible aux arguments de Mme Zoller.

M. Guyot entend qu'il y a un conflit entre le canton, la Ville de Genève et les communes, mais il n'est pas sûr que cela soit aux sans-abris d'en payer le prix. Par ailleurs, quand on dit qu'il n'y a pas d'urgence sociale, il faudrait dire à toutes les personnes qui ont attendu aux Vernets ou à celles qui n'ont pas de logement que ce n'est pas grand-chose.

Mme Schlipf demande quel était le pourcentage de communes, au sein de l'assemblée de l'ACG, qui avaient le même avis que Dardagny.

Mme Zoller n'a pas compté, mais elle dirait que c'était la moitié des communes. Il faut toutefois préciser que c'était une décision approuvée à 60 %, sauf erreur, en prenant en compte la

pondération des voix.

La décision de l'assemblée générale de l'ACG relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de Fr. 6'200'000.- au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022 est refusée par 4 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention.

8. Naturalisation (huis clos)

Ce point a lieu à huis clos.

9. Questions orales ou écrites

Aucune question orale ou écrite

10. Dossiers en cours – questions et remarques

Aucune question ou remarque sur les dossiers en cours

11. Divers

- **M. Ramu** signale qu'une course de vélos était organisée par l'UVG, le 3 mai 2022. Il a été étonné de ne pas en avoir été informé à l'avance vu que cela coupait l'accès aux vignes se trouvant au bout de la douane de Malval. Le problème risque d'ailleurs de se poser à nouveau lors de la course prévue le 17 mai 2022.

Mme Zoller croit que cette course a lieu chaque année. Normalement, c'est aux organisateurs d'informer tous les riverains, mais la commune va rappeler aux organisateurs qu'ils ne peuvent pas empêcher les gens de travailler ou de rentrer chez eux, notamment pour les personnes qui habitent à la douane de Malval.

M. Ramu a pris la liberté d'aller sonner les cloches à l'organisateur notamment concernant le fait qu'une partie de leurs panneaux avaient été plantés dans des terrains privés. **M. Ramu** n'a rien contre les cyclistes, mais il ne faut pas mettre des panneaux chez lui.

Mme Zoller indique que la commune va également demander aux organisateurs de faire la voiture-balai et d'enlever les panneaux et autres plastiques qu'ils ont utilisés. En effet, on a trop souvent vu, sur la commune, l'organisation de courses à pied ou à vélo dont la mise en place est parfaite, mais où le rangement est nettement moins réussi.

- **M. Guyot** revient sur la rétribution du président ou de la présidente du Conseil municipal discutée lors de la dernière séance de la commission des finances. Il signale qu'une majorité des commissaires a estimé que ce n'était pas nécessaire vu le coût du stylo offert, l'augmentation des jetons de présence pour la législature actuelle ainsi que le fait qu'il s'agit d'un conseil de milice. Ainsi, la commission des finances a exprimé à la majorité un avis défavorable à une rétribution supplémentaire pour la présidence.
- **Mme Vanoncini** remercie l'exécutif pour les bonnes nouvelles pour les projets annoncés en lien avec Eco21 et « Dardagny commune bio ».
- **Mme Vanoncini** fait savoir que la commission Développement durable a une proposition de sortie pour le Conseil municipal. Il faudrait donc discuter si celui-ci souhaite aller voir une exposition sur la ville et le climat aux Berges de Vessy ou l'exposition « tout contre la Terre » au Muséum d'histoire naturelle.

- **Mme Vanoncini** relève que l'on a beaucoup entendu parler dans la presse d'une zone d'accueil pour les gens du voyage à Avully. Elle aimerait savoir si l'exécutif a des informations ou s'il a été consulté à ce sujet.

Mme Zoller répond que l'exécutif n'a aucune information supplémentaire par rapport à ce qui a été dit dans la presse.

- **Mme Vanoncini** informe le Conseil municipal qu'elle ne participera pas au voyage de fin de législature. Elle aurait espéré que cela ne soit pas la seule destination atteignable uniquement en avion qui soit choisie. Pour elle, il est contradictoire de prendre l'avion pour un si court séjour après avoir passé la législature à sensibiliser les communiens sur des aspects de développement durable. **Mme Vanoncini** ne fait la morale à personne, chacun étant libre de ses choix. Elle ne veut culpabiliser personne, mais elle tenait à partager son point de vue. Cela n'empêche pas qu'elle souhaite aux participants de faire un excellent voyage. Elle espère juste qu'il y aura une petite compensation d'émissions de CO₂ pour ce déplacement. Cela revient un peu à s'acheter une bonne conscience, mais c'est mieux que rien.

Mme Hutin Zumbach demande quel est le délai de réponse pour annoncer si on participe seul ou avec son conjoint à ce voyage. Vu le choix de la destination et la nécessité de voyager en avion, cela leur pose un problème à Mme Hutin Zumbach dans son fonctionnement familial où ils essayent d'éviter de prendre l'avion pour de courts séjours.

La présidente ne sait pas, mais elle n'est pas sûre que cela fasse une grosse différence si c'est une personne de plus ou de moins. Par contre, si cela devait concerner davantage de personnes, cela pourrait poser des problèmes en termes de réservation.

- **M. Rausis** signale, en tant que président de la commission Petite enfance – Scolaire - Jeunesse, qu'il a trouvé chouette qu'un conseiller fédéral prenne du temps pour rencontrer les enfants de la commune. Cela en dit long sur la belle démocratie suisse.
- **M. Vuissoz** remercie la commission Entretien - Sports qui s'est dévouée pour s'occuper du ravitaillement.
- **M. Guyot** rappelle l'événement qui a lieu ce dimanche. Face à un tel engouement communal, puisqu'il n'y a pas moins de 150 inscriptions, il voit mal la seule commission Social - Accueil - Culture - Manifestation faire face au flot de communiens randonneurs. Il se voit donc dans l'obligation de demander à tous les conseillers et conseillères municipaux d'être présents dès 7h45 au foyer de la salle polyvalente munis d'un pot de confiture fait maison. Il faut savoir que certaines personnes sont exemptes de ce rendez-vous, notamment celles en charge des votations. **M. Guyot** signale que les affectations aux postes restent identiques à celles qui ont été envoyées.
- **M. Guyot** aimerait remercier la présidente pour sa gestion, pour sa tenue du Conseil municipal ainsi que pour le maintien de la tradition de la citation en fin de séance. Il souhaite également bon courage au futur bureau du Conseil municipal.

La présidente remercie les conseillers municipaux pour la confiance qui lui a été accordée. Elle a essayé de donner le meilleur d'elle-même afin d'être une présidente à l'écoute et renseignée. Elle mesure la chance et l'honneur d'avoir été nommée première citoyenne de la commune. Il s'agit d'une fonction qui lui a permis de prendre du recul sur certaines décisions, parfois bon gré, mal gré, et de grandir en tant que personne et en tant que professionnelle. Ce lien entre le Conseil municipal et l'exécutif est très précieux. Revêtir ce costume de présidente a été une réelle joie, mais elle ne cache pas que c'est aussi un plaisir de pouvoir, bientôt, à nouveau lever la main. Elle adresse des remerciements particuliers à M. Guyot qui a su lui transmettre les clés pour être plus sereine. Elle remercie également l'exécutif qui a su lui dire quand des choses n'allaient pas, lui faire les rappels nécessaires et la soutenir quand elle en a eu besoin. Elle remercie aussi la Mairie sans qui le travail du président ne servirait à pas grand-chose. Enfin,

elle espère pouvoir rendre la pareille à M. Rausis qui sera assurément un merveilleux président.

La présidente conclut la séance en citant Michaël Aguilar : « le désir de bien faire est un puissant moteur. Celui de faire du bien est plus puissant encore. ».

La séance est levée à 20h30

La présidente



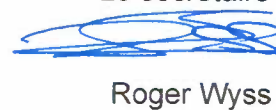
Tracy Monney

Une conseillère municipale



Gabriella Robert

Le secrétaire



Roger Wyss